
SYNTHESE DES ECHANGES DE LA COMMISSION « VIVRE ENSEMBLE »

1^{er} février 2010

Participants : Rémy DOMPNIER (ADMR de l'Arvan), Pierre DOMPNIER (SHAM et OT de St Jean-de-Maurienne), Patricia CROSAZ (SIVAV), Roger ARNOUX (Vice-Président du SPM), Laetitia LEONARD (Guide du Patrimoine des Pays de Savoie), Edmond MILLE (Sarl EATI), Dominique LEBRUN (Calpact), Isabelle PAQUIER (Education Nationale), Christian JULIEN (Inspecteur Education Nationale), Marie-Françoise STEIN (Adjointe Culture/ Tourisme Saint-Jean-de-Maurienne), Jeanine GIPPA (Conseillère Régionale), Dominique MANCINO (Mairie et ACA de Saint-Michel), Cyril NAESSENS (ACA Saint-Michel), Geneviève ABRY-DURAND (TDS Maurienne), Marine LANOUE (Association Le Colporteur), Nathalie TRUCHET (ACA Saint-Jean), Pauline DURAND (CCHMV), Camille RENAUX-LORENTZ (CCHMV), Christiane LEHMANN (Conseillère générale), Jean-Marc ROMAN (CAC Aiguebelle), Teddy DUPIN (AACA), Benoît MARQUIS (Declicc), Jean BERARD (CMDA et Passerelles), Mireille CHARVEYS (MLJ Pays de Maurienne), Solène RAFFORT (CCHMV), Bertrand VILLARD (Azarte), Laurent JULLIARD (EM La Chambre), Philippe GRANGE (Médecin Saint-Jean)

La commission « Vivre ensemble » regroupe les commissions initiales « culture » et « services » du Conseil Local de Développement. Le rapprochement entre ces deux commissions a pour objectif d'apporter de la transversalité et de croiser les regards entre les différents acteurs du territoire.

Yves Pasquier rappelle le contexte de travail de la commission. Dans le cadre de la préparation des prochains contrats de développement du Pays de Maurienne, il s'agit, in fine, d'aboutir à des propositions concrètes et de les énoncer aux élus.

Le travail va se dérouler sur le premier semestre 2010.

Sylvie Vignal, André Grange, Alexandre Albrieux, Yves Pasquier et Alain Péaquin (excusé) se sont portés volontaires pour être référents de cette commission. Etant donnée l'importance des sujets traités par la commission Vivre Ensemble, Yves Pasquier invite les personnes intéressées par la démarche à venir rejoindre l'équipe d'animation.

Après une rapide relecture du document envoyé avec l'invitation par André Grange, Alexandre Albrieux lance la discussion sur la perception des participants sur les champs des déplacements, de la culture, de la petite enfance, ... à travers le « Vivre Ensemble ».

De manière synthétique, voici les éléments qui apparaissent comme transversaux à l'ensemble des thématiques abordées :

- Ressources humaines (les besoins, la formation, le recrutement)
- La communication (auprès de la population, des usagers potentiels, ...)
- Mutualisation des moyens humains et techniques
- Participation (favoriser l'action, l'engagement plutôt que la consommation)
- Lien social (dynamisation)

Ces différents points donnent un cadre et des critères pour ensuite émettre des choix et des priorités.

En deuxième partie de réunion, la commission Vivre Ensemble a été subdivisée en 2 sous-commissions **Culture** et **Services à la population et aux personnes**.

➔ Sous-commission « Culture »

- **Favoriser l'accès à la culture pour tous et en particulier les jeunes sur l'ensemble du territoire**

- **Soutenir des pratiques culturelles diversifiées dès le plus jeune âge**

Le problème de la communication est notamment évoqué : beaucoup d'initiatives intéressantes ne parviennent pas toujours à trouver leur public par manque d'information. La vallée étant géographiquement très étendue, elle comporte plusieurs pôles, d'où une difficulté récurrente de lien entre eux.

Est évoquée, sous forme de boutade mais à réfléchir tout de même, l'idée d'installer des crèches dans les musées afin de favoriser l'éducation culturelle et artistique des jeunes enfants (cf expérience menée en Angleterre où des journées sont organisées pour les jeunes enfants dans des églises avec plafonds peints, avec séances d'observation des plafonds ponctuées de siestes...)

- **Favoriser la création d'espaces culturels dédiés (lieux structurants, espaces ouverts, espaces naturels...)**

Il est notamment évoqué à ce propos le manque d'équipements culturels de qualité sur le territoire : lieu d'art contemporain, cinémas... même si des efforts ont été faits dans ce sens ces dernières années, avec notamment le nouvel espace culturel de St Jean de Maurienne, incluant la médiathèque et les archives, qui doit rayonner sur l'ensemble des médiathèques de la Maurienne. Est pointée la nécessité de mieux exploiter peut-être le théâtre de St Jean de Maurienne en le mettant plus facilement à disposition pour des manifestations hors programmation de saison.

Pour en revenir aux lieux et équipements culturels, certains participants pensent qu'il vaudrait peut-être mieux réfléchir en terme d'espaces culturels, éphémères ou événementiels, qui permettent de concerner les publics de manière plus efficace, et également de gérer les coûts de manière plus réaliste.

- **Favoriser une culture participative, de proximité**

Est évoquée l'idée de faire émerger en Maurienne une véritable dynamique participative par rapport à la culture, une forme de culture dont chacun pourrait être acteur.

NB : Durant cette sous-commission est évoquée par la chargée de mission culture et patrimoine du Syndicat du Pays de Maurienne le lancement imminent d'une « ETUDE DE DEFINITION POUR UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE ET SA STRUCTURATION EN MAURIENNE », financée par le Conseil Général de la Savoie.

Rappel du contexte : l'article 101 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales impose à tous les départements français l'écriture et la mise en œuvre d'un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. En Savoie, c'est l'Association Danse et Musique en Savoie (ADMS) qui a été missionnée par le Conseil Général pour ce faire.

Les 3 axes principaux du Schéma de la Savoie, voté le 3 décembre 2007 par l'Assemblée Départementale, sont :

- *la structuration territoriale de l'offre artistique et culturelle*
- *l'élargissement des publics dans et hors les murs des structures d'enseignement spécialisé*
- *la consolidation de l'emploi culturel et artistique*

La mise en œuvre de ce schéma sur le territoire Maurienne a donné lieu entre novembre 2008 et mai 2009 à une première étude menée par le cabinet juridique Jorand, encadrée par l'ADMS, essentiellement centrée sur la mutualisation de l'emploi des musiciens-enseignants.

Ce travail a mis au jour la nécessité de réfléchir de manière plus globale à la définition d'un projet culturel de territoire pour la Maurienne.

Il semble essentiel que les enjeux et grands objectifs définis par la Sous-commission Culture du CLD soient intégrés au cahier des charges de cette nouvelle étude, afin que les aspirations des usagers et des habitants du territoire soient bien prises en compte dans les propositions faites par le prestataire. L'intérêt d'une telle étude est de faire réaliser un état des lieux le plus fin possible des dynamiques culturelles à l'œuvre sur le territoire, et de disposer d'un regard extérieur sur le positionnement culturel de la Maurienne.

Un groupe de travail spécifique est constitué pour travailler sur le cahier des charges de l'étude, qui se réunira le 10 février prochain. Les réactions des participants sont mitigées : certains se demandent s'il est besoin de faire appel à un cabinet d'étude pour définir le projet culturel du territoire, d'autres expriment les difficultés de compréhension par rapport au contexte de cette étude, et aux objectifs réels du schéma départemental des enseignements artistiques.

➡ Sous-commission « Services à la population et aux personnes »

- **Améliorer l'accès aux soins en Maurienne :**

La désertification médicale est un des premiers points abordés par les participants. Les généralistes non remplacés et la pénurie de spécialistes (gériatre, pédiatre, absence de dermatologue...) en Maurienne posent questions pour la population locale mais également pour l'ouverture des stations de montagne.

L'ADMR de l'Arvan fait état d'aides à domicile contraintes de faire des piluliers faute de présence d'infirmière sur le haut de la vallée. Dans ces zones de montagne, les difficultés sont encore plus prégnantes en intersaisons.

Pour attirer et conserver les professionnels de la santé en Maurienne, les réponses à apporter peuvent être d'ordre connexes : amélioration du cadre de vie, des transports, de la culture... Il est évoqué la création d'une maison de santé pluridisciplinaires où des médecins pourraient tenir des permanences.

- **Développer et mieux faire connaître les services à la personne et aux familles :**

Les évolutions démographiques et plus particulièrement le vieillissement de la population conduit les réflexions sur le maintien à domicile des personnes âgées (soins, portage de repas, ménage).

Lorsque les personnes âgées ne sont plus capables de rester seules dans leur hameau mais pas encore assez dépendantes pour être acceptées dans des EHPAD, il est nécessaire d'inventer des structures intermédiaires et/ou de nouvelles formes de solidarité, de lien social, étant entendu que les solidarités entre voisins peuvent trouver leurs limites.

L'exemple de la « maison des babayagas » est citée : maison qui accueille plusieurs personnes âgées en colocation.

Il est également soulignée l'existence de services à la personnes et aux familles en Maurienne mais pointée leur méconnaissance par la population locale. L'identification d'une plate-forme de services ou d'une maison des services pourrait permettre une meilleure lisibilité de l'offre en direction des personnes.

- **Rendre les logements accessibles à tous**

Certains cantons de Maurienne ont bénéficié ces dernières années d'OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat). Les objectifs de ces opérations étaient de lutter contre la désertification des centres-bourgs en permettant une adaptation des logements et en améliorant leur accessibilité. Ces aides permettent également de remettre sur le marché des logements vacants. L'idée d'une OPAH à l'échelle de la vallée est lancée. Celle-ci pourrait être ciblée sur les énergies renouvelables.

Une personne évoque le besoin de logements d'urgence en Maurienne notamment pour les réfugiés.

- **Améliorer la prise en charge extra-familiale de l'enfant tout au long de la journée et de l'année (mercredi et périodes de vacances scolaires)**

- ✓ Petite enfance : le problème de garde des enfants semble récurrent sur de nombreux cantons. La Haute Maurienne a opté pour la création de micro-crèches qui répondent le mieux à la demande sur le territoire (horaires atypiques, qualité du service, peu d'enfants (maximum 9 enfants)).
- ✓ Restauration : dans les villages, le problème se pose de la restauration scolaire, besoin de mutualiser les moyens à l'échelle de plusieurs cantons. (Problématique à rapprocher de celle des portages de repas pour les personnes âgées).
- ✓ Périscolaire et vacances scolaires : des soucis sont évoqués sur plusieurs cantons pour la garde périscolaire et pendant les vacances scolaires.

- **Répondre aux besoins de déplacement de la population tout au long de l'année**

Cette question a été évoquée de manière succincte et demanderait d'être approfondie à la prochaine réunion du groupe de travail.